

## L'INSTALLATION N' EST PAS CONFORME

<b>Date(s) du contrôle:</b>	20/04/2021 + /	<b>Date d'émission du rapport:</b>	20/04/2021
<b>Rapport N°:</b>	0571-210420-01		

### Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Bureau Technique Verbrughen  
 Adresse: Rue Neerveld 109 boîte 6, 1200 Bruxelles  
 T: 064 33 64 55 E: [btv.hainaut@btvcontrol.be](mailto:btv.hainaut@btvcontrol.be) Numéro d'entreprise: 0406.486.616  
 V/ref.: /  
 L'agent-visiteur: numéro 0571

### Identification des tiers:

Client: CROMBEZ PASCAL  
 Adresse: RUE DEBAST 3, 7380 QUIEVRAIN  
 Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: CROMBEZ PASCAL  
 Adresse: RUE DEBAST 3, 7380 QUIEVRAIN  
 Responsable des travaux: Inconnu  
 Adresse: ,  
 Numéro de TVA: /

### Identification de l'installation électrique:

Nom: CROMBEZ PASCAL  
 Adresse: RUE DEBAST 3A, 7380 QUIEVRAIN  
 Code EAN:  
 Numéro compteur: 14671226  
 Cabine haute tension privée: Non  
 Type d'installation: unité de travail

### Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Visite de contrôle (6.5)  
 Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/10/1981 jusqu'au 01/06/2020

### Informations contenu contrôle:

1 ce contrôle est valable pour la vente du bâtiment  
 Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliqué  
 Autre(s) référence(s) légale(s): n/a



### Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: 3 x 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: VFVB - Section: 4 x 10 mm<sup>2</sup>

Type d'électrode de terre: Piquet de terre

Nombre de tableaux: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: 25A

Type de coupure générale: 4P 40A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 6 (réserve inclus)

### DESCRIPTION:

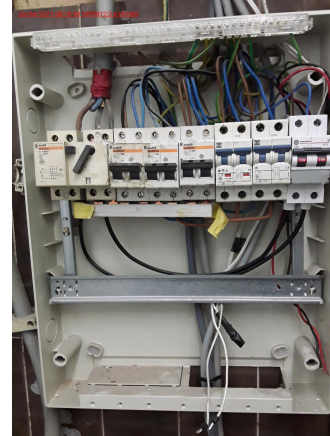
Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 300 mA type A, circuit (s) protégé(s): tous (1 à 5)

3 circuits u16a 2P disj. 16 A 2,5 mm<sup>2</sup> XVB

2 circuits c20a 2P disj. 20 A 2,5 mm<sup>2</sup> XVB

1 circuits c20a 2P disj. 20 A 1,5 mm<sup>2</sup> XVB

non présent



Documents des influences externes: Voir infractions

Documents des installations de sécurité: Non communiqué

Documents des installations critiques: Non communiqué

Plan de position des prises de terre: pas d'application

### Résultats du contrôle:

#### Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 15 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 50 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

#### Infractions constatées:

- 1 La tension d'alimentation n'est pas affichée sur chaque tableau électrique (Livre 1: 3.1.3.3).
- 2 Le repérage des circuits(s), bornes de raccordements et/ou appareillages (interrupteur, disjoncteur,...) est absent, faux ou incomplet (Livre 1: 3.1.3.1/5.1.6.1).  
les circuits doivent être répertoriés avec des lettres
- 3 réaliser la liste des facteurs d'influences externes
- 4 connexion dans les goulottes interdites
- 5 les goulottes doivent être fermées
- 6 les schémas de circuits ne correspondent pas à la réalité (circuit f de section 1,5mm<sup>2</sup> et pas 2,5mm<sup>2</sup> et pas de prise + intensité des disjoncteurs non correct)
- 7 L'introduction d'un (des) câble(s) doit se faire au moyen de presse-étoupe approprié(s) (Livre 1: 5.2.6.1). voir exemple pièce wc
- 8 Il n'y a pas de continuité du conducteur de protection de la broche de terre (Livre 1: 5.4.3.4). prise à côté du tgbt



**Remarques:**

- 1 les câbles coupés qui ne sont plus alimentés doivent être supprimés

**Conclusion du contrôle:**

**3. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique.**

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

**Heure d'achèvement:**

agent-bezoeker 0571 i.o. van de technisch directeur

20/04/21 10:7

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

